

# Communiqué

du 6 juillet 2009

## Premier Grand Concours de la Distinction Artisanale Pour que les énergies de l'artisanat rayonnent

**Pour la première fois, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) organise le Grand concours de la Distinction Artisanale : une nouvelle façon de mettre en lumière les entreprises remarquables du département. Les candidats, qui peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre dans six catégories, seront départagés par un jury de professionnels et primés, le 24 novembre, lors d'une soirée de prestige.**

**Le Grand Concours de la Distinction Artisanale** a pour objectif de récompenser et de faire connaître les initiatives exemplaires des entreprises artisanales locales. Il constitue en outre un moyen de donner de bonnes idées aux entrepreneurs en quête de dynamisme, particulièrement en période de crise.

Plusieurs catégories de prix permettent aux artisans de se distinguer :

- Innovation : ouvert à tous ceux qui développent des procédés, produits ou services innovants
- Créativité : ouvert aux artisans d'art pour la création du trophée de la Distinction artisanale 2009
- Transmission des savoir-faire : ouvert aux maîtres d'apprentissage pour leur implication dans la formation des jeunes
- Femmes dans un métier masculin : ouvert aux dirigeantes ou conjointes pratiquant un métier très masculin
- Artisan éco-acteur : ouvert à tous ceux qui s'inscrivent dans une démarche liée au développement durable
- Repreneur remarquable : ouvert aux reprises réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ayant entraîné une évolution significative pour l'entreprise (croissance du CA, de l'emploi...)

Les lauréats seront désignés par un jury de professionnels (élus de la CMA 13, partenaires, journalistes...). Ils recevront un **Trophée** ainsi qu'un **chèque de 1 000 €** au cours de la Soirée de la Distinction artisanale, qui aura lieu le 24 novembre au Palais du Pharo. Une occasion privilégiée de saluer les réussites, la passion et le talent.

**En pratique** : Le règlement du concours et les dossiers de candidature sont consultables et téléchargeables en ligne, sur [www.cma13.fr](http://www.cma13.fr), rubrique « Actualités ». Ils sont également disponibles auprès des services de la CMA 13, à Marseille, Arles, Salon et Venelles. Les artisans peuvent adresser leurs candidatures jusqu'au **30 septembre 2009**. S'ils le désirent, les services de la CMA 13 sont à leur disposition pour les accompagner dans la conception de leur dossier.

**Les partenaires** : Le concours est organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec MAAF Assurances et la Banque populaire Provençale et Corse.

**Contact presse : Marge Vandendries**  
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39  
Mail : [mvandendries@cm13.org](mailto:mvandendries@cm13.org)

